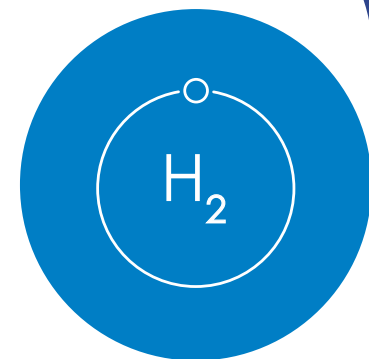


AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE



en application des articles L121-8 et L121-9
du Code de l'environnement et conformément
à la décision de la Commission nationale
du débat public N°2024/141/HYLANN/1

Projet d'usine de production de carburant bas carbone pour l'aviation « HyLann » à Lannemezan (65)

Objet de la concertation préalable

Qair et Réseau Transport d'Électricité (RTE) organisent une concertation préalable sur **le projet d'usine de production de carburant bas carbone pour l'aviation « HyLann »**, dans le département des Hautes-Pyrénées, conformément aux articles L121-8 et L121-9 du code de l'environnement.

Organisation de la concertation préalable

Le montant d'investissement total du projet étant estimé à **1,2 milliard d'euros**, montant dépassant le seuil de l'article R121-2 du code de l'environnement (600 millions d'euros pour des équipements industriels), le projet a fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Par sa décision du 2 octobre 2024 (N°2024/141/HYLANN/1), la CNDP a décidé qu'il y avait lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L121-9 du Code de l'environnement. La concertation est organisée sous l'égide de **Isabelle BARTHE** et **Hoëla FALIP**, garantes désignées par la CNDP.

La décision de la CNDP est enregistrée sous la décision N°2024/141/HYLANN/1 publiée au Journal officiel du 19 octobre 2024 et accessible sur le site [legifrance.fr](https://www.legifrance.fr).

Durée et périmètre de la concertation préalable

La concertation se tient sur une période de 10 semaines, du 5 mai au 13 juillet 2025, et se déroulera en priorité dans les communes situées autour du site d'implantation du projet.

Modalités de la concertation préalable

Pour l'information du public

- Un site internet : www.hylann-concertation.fr
- Une newsletter mensuelle
- Un dossier de concertation
- Des expositions sur le projet en Mairie de Lannemezan et au siège de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan
- Les comptes-rendus détaillés des événements passés

Pour l'expression du public

Plus d'informations sur
www.hylann-concertation.fr

- 2 réunions publiques
- 4 ateliers thématiques
- 4 ateliers citoyens
- Des débats mobiles
- 1 formulaire en ligne
- Un registre pour laisser un avis ou une question au siège de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et dans les mairies de Avezac-Prat-Lahitte,

Campistrous, Cantaous, Capvern, Clarens, Escala, Izaux, La Barthe-de-Neste, Lagrange, Lannemezan, Montoussé, Pinas, Tilhouse, Tuzaguet, Uglass.

À l'issue de la concertation préalable

Bilan des garantes

Dans un délai d'un mois, les garantes transmettent leur bilan à Qair et RTE qui le publient sur le site internet de la concertation. Ce bilan est publié sur le site internet de la Commission Nationale de Débat Public www.debatpublic.fr et est joint au dossier d'enquête publique.

La décision des maîtres d'ouvrage

Qair et RTE publient sur le site internet de la concertation, dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan des garantes, les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

